



# PROCES-VERBAL DE LA 3<sup>ème</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION INTERVILLAGE POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN le 1<sup>er</sup> juin 2015 à 19h00

Le premier juin deux mille quinze, l'Assemblée Générale de l'Association InterVillage pour un environnement sain s'est tenue à la salle des fêtes d'Heuringhem à 19h00, sous la présidence de Jean-Michel JEDRASZAK, président de l'association.

Nombre de présents : 34 Heuringhemois, 24 Ecquois, 3 Extérieurs soit 61 adhérents.

Nombre de représentés : 59 procurations

Le président annonce l'ordre du jour :

- Approbation du PV de la 2<sup>ème</sup> AG du 13 Juin 2014.
- Lecture et rapport du budget.
- Rapport moral et d'activité.
- Présentation et élection du Conseil d'Administration et du Bureau.
- Orientations 2015/2016.
- Questions diverses.

## 1) Approbation du Procès-Verbal de la 2<sup>ème</sup> AG du 13 Juin 2014 :

Après présentation du PV de la 2<sup>ème</sup> AG du 13 Juin 2014, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le Procès-Verbal.

## 2) Rapport financier :

Présenté par la trésorière : Johannie FAILLIE

### **Un point sur les effectifs :**

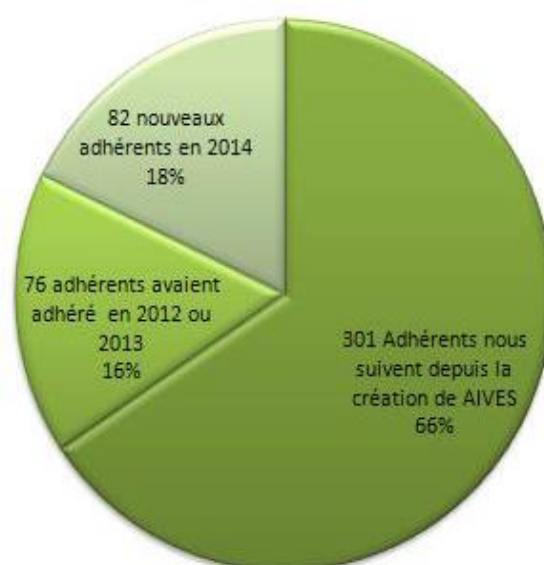
Au 31 décembre 2014, AIVES comptait **459 adhérents** contre **442** au 31/12/2013 :

**Non seulement, l'association maintient son effectif, mais en plus, il s'accroît !**

Nos adhérents sont fidèles :

- 66 % des adhérents 2014 nous suivent depuis la création de l'association
- 16 % des adhérents 2014 avaient déjà adhéré une fois en 2012 ou en 2013
- Et 18 % des adhérents 2014 nous ont rejoints pour la première fois !

## 459 adhérents au 31 décembre 2014



### Bilan Financier de l'année 2014 :

Dépenses		Recettes	
Fournitures de bureau	123,82 €	Cotisations	2 338,00 €
Assurance	138,94 €	Dons	3 495,00 €
Honoraires	20 430,43 €	Participation /Honoraires	7 063,01 €
Frais postaux	33,80 €	Subventions	380,00 €
Frais divers	100,00 €		
Dépenses manifestation 1	1 483,23 €	Recettes manifestation 1	5 817,91 €
Dépenses manifestation 2	999,38 €	Recettes manifestation 2	1 575,00 €
<b>Total des dépenses 2014</b>	<b>23 309,60 €</b>	<b>Total des recettes 2014</b>	<b>20 668,92 €</b>
		<b>Résultat de l'exercice 2014</b>	<b>- 2 640,68 €</b>
		<b>Report à nouveau N-1</b>	<b>7 812,87 €</b>
		<b>Résultat cumulé au 31/12/2014</b>	<b>5 172,19 €</b>

# Bilan Financier de l'année 2014 :

Sur le plan financier, le résultat de l'année 2014 est un déficit de -2 640.68 euros

qui s'explique par :

- 20 668.92 euros de recettes
- 23 309.60 euros de dépenses

Après incorporation du résultat 2013 (pour mémoire : Excédent de 7812.87 euros), le résultat cumulé au 31 décembre 2014 est un excédent de 5 172.19 euros.

Les recettes proviennent :

- Des cotisations : 2338 euros
- Des dons : 3 495.00 euros
- Des participations sur frais d'honoraires : 7 063.01 euros
- Des subventions des communes d'Ecques et d'Heuringhem pour un total de 380 euros
- Des recettes de nos manifestations :
  - o 5817.91 euros pour notre week-end soirée country et après-midi loto des 29 et 30 mars 2014
  - o 1575 euros pour notre vente de chocolat à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014

Les dépenses :

- 123.82 euros de fournitures de bureau
- 138.94 euros : assurance responsabilité civile
- 20 430.43 euros : honoraires (avocat)
- 33.80 euros de frais postaux
- 100.00 euros de dons à une autre association « Alsace Nature »
- 2 482.61 euros de dépenses d'approvisionnement pour nos manifestations (denrées alimentaires, boissons, chocolats, etc...)

Soit un résultat au 31/12/2014 excédentaire de 5 172.19 euros.

En conclusion, tant sur le plan des effectifs que sur le plan financier, la situation de l'association est stable et relativement homogène d'une année sur l'autre.

**AIVES a besoin de ses adhérents, c'est votre soutien qui fait la force de notre association, c'est ce qui lui permet d'exister ! D'ailleurs en 2015 et à ce jour, 351 personnes ont déjà adhéré ou ré-adhéré, ce qui est très satisfaisant à cette date !**

Mais les procédures juridiques sont très couteuses, et seules, les cotisations ne sont pas suffisantes pour les financer... Nous devons encore vous solliciter pour des subventions, des dons, pour participer à nos animations (soirée, loto, ou autre...) qui nous permettent l'équilibre financier.

Vous l'aurez compris, je ne pourrai conclure sans le traditionnel leitmotiv :

**Adhérer ! Ré-Adhérer !  
Faites adhérer !  
Nous avons besoin de vous !!!**

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2014, l'Assemblée Générale approuve le dit budget. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **3) Rapport moral et d'activité :**

Le président reprend les actions juridiques qu'à mener AIVES ainsi que les actions judiciaires menées à son encontre.

### **Actions juridiques :**

#### **- La composition de l'AFR :**

- L'affaire est toujours pendante au niveau du TA de Lille !  
Le dossier est clos, nous attendons le jour de l'audience. Pas de nouvelles à ce jour. AIVES est toujours convaincue de la non-existence légale de l'AFR d'Ecques, la dissolution de cette structure nous semble aller de soi !
- Un souhait : AIVES ne peut pas s'impliquer davantage dans ce dossier des chemins AFR d'Ecques, la municipalité d'Ecques a peut-être plus de possibilités que nous, elle semble avoir débuté des démarches, ...

#### **- Le permis de construire :**

Le président présente l'historique du permis de construire :

- **2 juillet 2012** : dépôt au Tribunal Administratif de Lille d'une requête en annulation du permis de construire par des habitants d'Heuringhem et d'Ecques.

- **Début septembre 2013** : l'EARL Bridault-Chevalier débute les travaux de la porcherie.
- **Début octobre 2013** : requête en référé suspension auprès du TA de Lille.
- **18 octobre 2013** : audience au TA de Lille sur le référé suspension.
- **28 octobre 2013** : décision du TA de Lille de suspendre les travaux de la porcherie industrielle d'Heuringhem !!!
- **C'était une première victoire pour les habitants d'Heuringhem et d'Ecques.**
- **19 mai 2015 : audience sur le fond du dossier. Nous sommes en attente du résultat !**
- Nous espérons une annulation partielle du permis de construire.
- Cela ouvrirait la voie à un permis modificatif.
  
- **L'Autorisation à exploiter** :

La requête est déposée par AIVES et des habitants le 27 Mars 2014. Deux autres requêtes ont été déposées par les municipalités d'Ecques et d'Heuringhem. Le dossier « autorisation à exploiter » n'est pas encore clos : nous en sommes au niveau des échanges de mémoires. AIVES est toujours dans la constitution du dossier avec l'aide de son avocat !

Les arguments pour faire annuler l'arrêté d'AE ne manquent pas.

### **Quels arguments pour cette requête en annulation ?**

**Sur le fond** : Irrégularités au niveau de l'Enquête Publique,

#### **Sur la forme :**

- Insuffisances de l'étude d'impact. (NATURA 2000 et autres).
- Erreur de quantification de l'ammoniac.
- Plan d'épandage considérablement remanié. (+de 30% de surface d'épandage supprimée).
- Non-respect des Meilleures Techniques Disponibles. Les surfaces émettrices lisier/air. Les fosses à lisier. ....
- Flou sur les méthodes d'épandages.
- Flou sur les méthodes de calcul des réductions d'émission de NH3.

## **Actions judiciaires :**

Un nouveau front, judiciaire celui-là : L'assignation de AIVES et de son Président au Tribunal de Grande Instance de Saint-Omer !

AIVES et son président sont assignés au TGI de Saint-Omer en tant que personne pour :

- préjudice « considérable »
- violation d'une propriété privée.

### **Il existe une différence de nature entre les procédures juridiques et les procédures judiciaires.**

AIVES ne s'attaque nullement à des personnes mais à des arrêtés, force est de constater que la partie adverse n'a pas la même mentalité ! Les deux arrêtés que nous contestons sont :

- Municipaux pour ce qui concerne le permis de construire.
- Préfectoraux pour ce qui concerne l'autorisation à exploiter.

## Sur le front judiciaire, AIVES et son Président gagnent !

Le vendredi 27 mars 2015, le jugement du Tribunal de Grande Instance de Saint-Omer déboute l'EARL Bridault-Chevalier et le Centre de Documentation des Métiers du Porcs de toutes leurs demandes que nous qualifierons de "farfelues".

Voir ci-dessous des extraits du jugement du TGI de Saint-Omer et le tract d'AIVES annonçant la bonne nouvelle :

### PAR CES MOTIFS

Le Tribunal statuant après débats publics, par jugement contradictoire et en premier ressort prononcé par mise à disposition au Greffe,

Déclare irrecevable l'exception d'incompétence soulevée par Monsieur Jean-Michel JEDRASZAK et l'association AIVES ;

Déclare recevable l'intervention volontaire accessoire de l'association CENTRE DE DOCUMENTATION DES MÉTIERS DU PORC ;

Déboute Mademoiselle Aurélie BRIDAULT et l'EARL BRIDAULT CHEVALIER de l'ensemble de leurs demandes formées à l'encontre de Monsieur Jean-Michel JEDRASZAK et de l'association AIVES ;

Déboute Monsieur Jean-Michel JEDRASZAK et l'association AIVES de leur demande de condamnation au titre de l'article 700 du code de procédure civile ;

Condamne solidairement Mademoiselle Aurélie BRIDAULT et l'EARL BRIDAULT CHEVALIER aux entiers dépens de l'instance qui seront recouverts par Maître BRIDOUX conformément aux dispositions de l'article 699 du code de procédure civile.

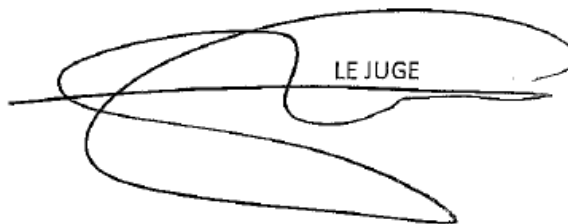
Laisse par ailleurs à la charge de l'association CENTRE DE DOCUMENTATION DES MÉTIERS DU PORC ses dépens relatifs à l'intervention volontaire accessoire.

Et le juge a signé avec le greffier,

LE GREFFIER



LE JUGE



## **Suite au jugement du TGI du vendredi 27 mars 2015 :**

**"Le Tribunal de Grande Instance de Saint-Omer déboute Mademoiselle AURELIE BRIDAULT et L'EARL BRIDAULT-CHEVALIER de l'ensemble de leurs demandes formées à l'encontre de Monsieur JEAN-MICHEL JEDRASZAK et de l'association AIVES"**

**1 Le TGI de Saint-Omer considère qu'il n'y a pas eu de dénigrement venant d'AIVES à l'encontre de Mademoiselle Aurélie Bridault. Deux extraits du jugement du TGI :**

Les articles extraits du site de l'association AIVES et les tracts ne sont que le reflet de l'inquiétude des habitants des communes d'HEURIGHEM et ECQUES qui pour la plupart se sont regroupés au sein de l'association afin de manifester leurs craintes relativement aux conséquences écologiques et sanitaires de l'implantation de la porcherie, ainsi qu'au traitement des animaux. Ces craintes, fussent-elles infondées, ne sont pas uniques et propres aux défenseurs ni même aux communes précitées mais correspondent aux informations couramment diffusées par les médias nationaux au sujet de telles installations. Le nombre d'adhérents à l'association AIVES (727 adhérents-pièce numéro 5 du CDMP) et l'importance des manifestations qui se sont déroulées sur la commune démontrent que l'inquiétude est partagée par de nombreuses personnes.

Le nombre de 727, donné par le Centre de Documentation des Métiers du Porc, correspond au nombre d'habitants ayant adhéré au moins une fois à AIVES depuis sa création.

Les divers éléments qui précèdent démontrent en tant que de besoin que Monsieur Jean-Michel JEDRASZAK et l'association AIVES s'expriment certes sans grand ménagement, mais sans intention particulière de nuire à Mademoiselle Aurélie BRIDAULT ou à L'EARL BRIDAULT CHEVALIER. En tout état de cause, les propos tenus par les défenseurs et leur participation à diverses manifestations ne correspondent qu'à la liberté d'expression consacrée par la Constitution de sorte qu'il ne saurait leur être reproché une quelconque faute de nature délictuelle, du fait de leur expression exclusivement destinée à faire valoir la défense d'intérêts collectifs.

**2 Le TGI de Saint-Omer constate qu'il n'y a pas eu de recours administratifs abusifs de la part d'habitants de nos villages ou de l'association AIVES :**

Enfin, le fait d'avoir engagé des recours administratifs à l'encontre de diverses décisions concernant le projet d'installation de la porcherie ne saurait non plus être considéré comme un abus de droit destiné à contraindre les demanderesse à renoncer à leur projet. Outre le fait que s'agissant de procédures administratives, il n'appartient pas au juge judiciaire d'apprécier un tel abus de droit, il convient d'observer que non seulement les défenseurs ne sont pas exclusivement à l'origine des recours mais qu'au surplus, le juge des référés du tribunal administratif a ordonné la suspension des travaux de construction de la porcherie, ce qui démontre par définition que les moyens dont il était saisi n'étaient pas infondés et ne présentaient pas un caractère dilatoire.

**3 Et le TGI de Saint-Omer de conclure :**

Dès lors que Mademoiselle Aurélie BRIDAULT et L'EARL BRIDAULT CHEVALIER ne rapportent pas la preuve de la faute commise par Monsieur Jean-Michel JEDRASZAK et l'association AIVES, elles seront déboutées de l'ensemble de leurs demandes à leur encontre.

Certains semblent se présenter en tant que victimes, mais dans ce conflit, en cas de mise en route de cette porcherie industrielle, les victimes ne seraient-elles pas :

- **la population** qui devra subir toutes les nuisances d'une porcherie industrielle.
- **nos villages et notre territoire** qui perdront de leur attractivité.
- **les animaux** qui devront vivre dans des conditions peu enviables, et c'est un euphémisme.
- **l'environnement** qui devra, entre autres, absorber plus de 20 tonnes d'ammoniac chaque année ; ammoniac, gaz précurseur des particules fines si dangereuses pour notre santé.
- **l'eau** de surface et de nappe qui risqueront d'être polluées.
- les agriculteurs qui refusent la dérive vers les **fermes-usines** et qui subiront une concurrence fatale.
- et même ceux qui travailleront dans la porcherie et qui seront susceptible de développer des **maladies respiratoires et des infections à germes multi-résistants (SARM)** dangereux pour eux mais aussi pour leurs proches.

AIVES, fidèle à sa ligne de conduite édictée à sa naissance, il y a 3 ans déjà, continuera, avec détermination, à combattre ce projet de porcherie industrielle **mais toujours dans le respect des personnes et en se basant uniquement sur des faits !**

La France est un pays de droit : les habitants de nos villages, les municipalités d'Heuringhem et d'Ecques et notre association AIVES ont le droit, voire le devoir, de défendre les intérêts collectifs face à **un projet classé ICPE qui ne profitera localement qu'à une personne (deux maximum) mais qui pourrait nuire à toutes les autres !**

Le droit français permet de déposer des recours au Tribunal Administratif contre des permis de construire et des décrets d'Autorisation à Exploiter quand bien même « toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues » -expression favorite des défenseurs du projet- car juridiquement une autorisation n'est définitive que lorsque toutes les voies de recours ont été épuisées. La seule restriction est que ces recours ne soient pas abusifs ; cette restriction est déjà levée pour ce qui concerne le permis de construire puisqu' il est déjà suspendu par un juge, et il n'y a vraiment aucun problème pour le recours contre l'autorisation à exploiter tant le dossier ICPE de la porcherie laisse à désirer !

L'EARL Bridault-Chevalier a commencé les travaux de sa porcherie sachant qu'un recours était engagé contre le permis de construire. L'EARL savait pertinemment que le Tribunal Administratif de Lille pouvait stopper les travaux. Les promoteurs du projet ont pris un risque en toute connaissance de cause.

**L'EARL BRIDAULT-CHEVALIER FAIT APPEL DE LA DECISION DU TGI DE SAINT-OMER AUPRES DE LA COURS DE DOUAI !!! Malheureusement, ils s'enfoncent dans les procédures judiciaires :**

**Que va-t-il se passer après la décision en faveur ou défaveur de la reprise des travaux ?**

« Dans tous les cas, on repassera devant la justice. Si c'est oui, il va falloir que quelqu'un paye le manque à gagner. Si c'est non, alors il faudra qu'on m'explique comment monsieur le maire a pu délivrer un permis de construire non conforme. »

**Les trois actions juridiques ont un coût énorme !!!  
L'assignation au TGI de Saint-Omer également !!!**

Pour les mener à bien, nous avons impérativement besoin, chaque année, de vos adhésions et cotisations, **voire de vos dons.**

**Point sur les actions médiatiques :**

Il y a eu moins d'actions hors d'HEURINGHEM et ECQUES en 2014/2015 !

1 Nous nous sommes focalisées principalement sur le soutien à l'association NOVISSEN qui lutte depuis plus de trois ans contre le projet Ramery de la ferme des 1 000 vaches à Drucat.

2 En lien avec cette ferme des 1 000 vaches, nous avons manifesté par deux fois à Amiens notre solidarité avec les militants de la "Confédération Paysanne" poursuivis pour dégradations dans ladite ferme ; dégradations au demeurant mineures par rapport aux dégradations commises par d'autres (sic) qui ne sont jamais poursuivis !!!

*petit reportage photo :*

1 Avec Novissen le samedi 29 juin 2014 à la Fête des antis 1000 vaches (dans le cadre de la Convergence Notre Dame des Landes)



Marche à travers champs et sous une pluie battante.



Des militants d'AIVES devant leur banderole



Jean-Michel JEDRASZAK, Président d'AIVES, lors de son intervention

2 Avec la Confédération Paysanne le 1er juillet 2014 et le 28 octobre à Amiens !



Les militants de la Confédération Paysanne à leur sortie du Palais de Justice ... avec le soutien de militants d'AIVES

## Les Actions moins visibles :

### 1 Constitution des dossiers pour notre recours contre l'Autorisation à Exploiter.

Certes non visible, l'étude du dossier en vue de notre recours contre l'Autorisation à Exploiter demande beaucoup de temps et de patience. Voir les arguments supra.

### 2 Suite de la constitution du collectif informel : « Le Collectif Plein Air »

- La constitution du collectif informel qu'AIVES a initié avec quelques autres se poursuit. Le Collectif Plein Air commence réellement à prendre son envol au niveau national.
- AIVES à Hillion les 14 et 15 septembre 2013 : La création !



- Rappel des associations du Collectif Plein Air (non exhaustif)

ACIPE 86300-Chauvigny  
AIVES Association Inter-Villages pour un Environnement Sain 62575-Heuringhem  
ARE Association pour le respect de l'environnement 71500 Branges  
AIEPAM Association de Veille Environnementale et pour la Protection Animale 14620 Morteaux-Couliboeuf  
Causse durable 12260 Salles-Courbatès  
CCEB Collectif Contre l'Encochenement de la Bourgogne  
CVB Coordination marées Vertes et algues Bleues  
BDZE Baie de Doumenez Environnement  
Sous le vent les pieds sur terre 22340-Trébrivan  
DECAM 59670 Ochtezele  
DECICAMP 60380 Loueuse  
HERON Harmonie Environnementale de Reichshoffen et Observations Naturelles 67110 Reichshoffen  
Naturjalles 33160 Saint-Médard-en-Jalles

Non à la porcherie industrielle de Chanac-La-Nojarède 48230 Chanac  
Novissen 80132-Drucat  
Sauvegarde du Trégor 22310 Plestin-les-Grèves

Associations fédératives  
ADENY 89100 Sens, Yonne  
Alsace Nature  
Franche Comté Nature Environnement  
SEPANSO  
Yonne Nature Environnement

- Quelques exemples d'actions de ce collectif depuis sa création :

• **Contre les publicités mensongères (savoir ce que l'on mange):**

- Le jambon de Bayonne
- La pub de Cora

• **Campagne dans plusieurs pays de l'union européenne contre le caillebotis intégral comme MTD**

• **Publication d'argumentaires (travail d'AIVES):**

- Élevage et antibiorésistance
- Élevage, ammoniac, particules fines et santé

• **Conseils d'ordre juridique à d'autres associations**

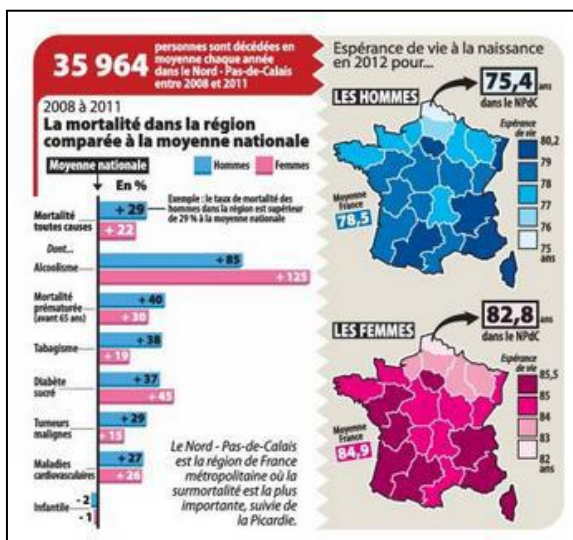
Le président rappelle que toutes les informations sur le Collectif Plein Air se trouvent sur son site :

[www.collectifpleinair.eu](http://www.collectifpleinair.eu)

Mais aussi sur les réseaux sociaux : Facebook et Twitter

**« LA VOIX DU NORD » DE CE JOUR, 1<sup>er</sup> JUIN 2015 !**

Le Président relate un article du quotidien « La Voix du Nord » publié le matin même de l'AG : dans le Nord de la France, l'espérance de vie est inférieure à la moyenne nationale, pire, nous sommes la région de France où l'espérance de vie est la plus faible. La pollution de l'air n'est pas étrangère à ce triste constat, pas la peine de rajouter une porcherie industrielle qui émet de l'ammoniac !



**En conclusion :**

QUEL EST LE RAPPORT BENEFICE / RISQUE

POUR LES HABITANTS DE NOS VILLAGES

D'UNE PORCHERIE INDUSTRIELLE A HEURINGHEM ?

La porcherie industrielle d'Heuringhem, ce ne sont pour nous, habitants d'Heuringhem et d'Ecques, que des nuisances pour la création d'un emploi à temps partiel (0.4) probablement précaire !

Il faut continuer notre action contre ce projet, toujours en respectant les personnes et en lien avec d'autres associations.

Après lecture du rapport moral et d'activité pour l'exercice 2014, l'Assemblée Générale approuve le dit rapport. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **4) Élection des membres du Conseil d'Administration :**

Le président propose la liste suivante pour la composition du Conseil d'Administration :

### Conseil d'administration 2015-2016

NOM	Prénom	Village
DEROO	Sylvie	Heuringhem
D'HOINE	Patrick	Heuringhem
DUHAMEL	Valérie	Heuringhem
FAILLIE	Johannie	Heuringhem
GALLET	David	Heuringhem
GLAISE	Guy	Heuringhem
GRZEGORCZYK	Chantal	Ecques
JEDRASZAK	Jean-Michel	Heuringhem
LARIVIERE	Serge	Ecques
MELET	Didier	Heuringhem
ROUGET	Alexis	Ecques
SCHOENTGEN	Lionel	Ecques
SEGOND	Martine	Heuringhem
VASSET	Aurélia	Heuringhem
VASSET	jean-Pierre	Heuringhem

Ce Conseil d'Administration reste identique à celui de 2014 à l'exception Monsieur Ph. LECOCC qui a décidé de se retirer. Personne ne s'est proposé pour rejoindre le CA dans les délais impartis.

Après lecture de la composition des membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2015-2016, l'Assemblée Générale approuve ce Conseil d'Administration. Il est adopté à l'unanimité.

#### **5) Orientations 2015/2016 :**

■ Le Président propose les orientations suivantes pour le prochain exercice :

##### **1 CONSOLIDATION DE NOTRE ASSOCIATION. LUTTE CONTRE LA PORCHERIE INDUSTRIELLE D'HEURINGHEM !!**

- poursuite des actions locales.
- poursuite de l'étude des dossiers.
- action(s) au Tribunal Administratif de Lille.
- défense au TGI de Saint Omer.

## 2 VIGILANCE POUR GARDER NOTRE ENVIRONNEMENT SAIN.

### SOLIDARITE AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS CONTRE LES ELEVAGES INTENSIFS.

- soutien à NOVISSEN
- soutien à la Confédération Paysanne.
- renforcement du Collectif Plein Air.
- participation à des actions nationales.

### 3 LUTTE POUR LE BIEN ÊTRE ANIMAL.

■ Le Président appelle déjà à une première mobilisation d'après AG pour soutenir une fois de plus les 9 militants de la Confédération Paysanne qui passeront en appel devant le Tribunal d'Amiens.

**AIVES appelle à la solidarité :** Tous à Amiens le Mercredi 17 Juin 2015 :

## **17 juin à Amiens, pour soutenir les neuf militants de la Conf' !**

### *Un procès pour quoi ?*

*Le 12 septembre et le 28 mai, la Conf' a pris ses responsabilités en stoppant, par des actions de démontage, ce qui n'était encore que le chantier de l'usine des 1000 vaches. Enquête scientifique, interpellations musclées, gardes à vue de 48h, ont conduit neuf militants devant la Justice le 28 octobre principalement pour dégradation en réunion et refus de prélèvement ADN. Ils ont été condamnés, après une petite heure de délibérations, à des peines allant jusqu'à 5 mois de prison avec sursis pour Laurent Pinatel, le porte-parole de la Conf'.*



Laurent Pinatel - Porte-parole, Marie-Noëlle Orain - Secrétaire générale, Mikel Hiribarren - Secrétaire général, Josian Palach - trésorier, Judith Carmona, Claude Cellier, Laurent Leray - Secrétaires nationaux

Le Collectif Plein Air appelle également à ce rassemblement.

**17**  
juin 2015  
Amiens

## Le Collectif PLEIN AIR

Pour nous Libérer de l'Élevage Industriel, pour la Nature et les Animaux, et pour l'Innovation dans le Respect.

### SOLIDAIRE AVEC LES MILITANTS DE LA CONF'

le Collectif Plein Air dénonce :

- l'accroissement de l'industrie de l'élevage, en s'opposant aux projets d'usines d'animaux, entre autres à celui des « 1000 vaches » ;
- la course à une prétendue "compétitivité" générant des détresses et détruisant les équilibres naturels, au profit des plus grands et des plus forts.

Les associations du Collectif Plein Air : ACIPE, ADENY, AIVES, Alsace Nature, ARE, AVEPAM, BDZE, Bien vivre au cœur des 3 rivières, Causse durable, CVB, DECAVI, DECICAMP, France-Comté Nature Environnement, HERON, Naturjalles, Non à la porcherie industrielle de Chanac-La-Nojarède, NOVISSEN, SEPANSO, Sève en Morvan, Sous le vent les pieds sur terre, Sauvegarde du Trégor, Yonne Nature Environnement.

Site web > [collectifpleinair.eu](http://collectifpleinair.eu)  
Facebook > [www.facebook.com/CollectifPLEINAIR](https://www.facebook.com/CollectifPLEINAIR)  
Twitter > @Coll\_PLEINAIR

**URGENT : PORCS EN DANGER**  
Disons au ministre de l'Agriculture que le callebotis intégral est la plus Mauvaise Technique Disponible pour l'environnement des porcs !

■ Le Président informe l'AG qu'AIVES participera à Loos-en-Gohelle, le dimanche 5 Juillet 2015, à la 2<sup>ème</sup> Fête de l'agriculture paysanne. Critiquer et combattre les élevages industriels, c'est bien, montrer qu'une autre voie est possible, c'est indispensable !



## 6) Focus : Un point spécial sur le nombre d'animaux dans la porcherie !

Avant de conclure cette 3<sup>ème</sup> Assemblée Générale, le Président souhaite faire une mise au point claire, et sans appel possible, sur le nombre d'animaux en présence permanente sur le site prévu d'Heuringhem !

Cette mise au point s'impose après la publication d'un article plutôt étrange dans le quotidien « La Voix du Nord », article que nous reproduisons ci-dessous. La journaliste a tenté d'y voir clair, elle est dans le flou le plus total et dans une confusion difficilement compréhensible en voulant comparer des types d'élevages différents !

Pourtant, en reprenant simplement les chiffres fournis par l'EARL Bridault-Chevalier, il est simple de calculer le nombre d'animaux en présence permanente ainsi que le taux de remplissage de la porcherie !

Nous espérons que la journaliste saura démentir ses propos dans un article rectificatif aussi important en terme de place dans son journal que son article alambiqué et faux du 27 mai 2015 !

## Le délire sur le nombre d'animaux :

Suite et fin, du moins nous l'espérons, sur le nombre d'animaux en présence permanente dans le projet de porcherie d'Heuringhem.

## **Porcherie : des petits, des gros, des équivalents animaux... ça fait combien de cochons ?**

Publié le 27/05/2015

PAR MARION CLAUZEL

Le projet de porcherie d'Heuringhem, c'est 4 500 équivalents animaux. Mais 4 500 équivalents animaux, ce ne sont pas 4 500 bêtes. Aurélie Bridault a toujours tenu à cette nuance. « 4 500 équivalents animaux. Ce sont des termes administratifs. Cela correspond à un élevage de 282 truies productives, soit 312 truies présentes », précisait-elle dans son interview en mars.

À Herbinghen, Sébastien Douchet possède, lui, 250 truies productives, soit trente de moins que l'élevage porté par Aurélie Bridault. À cela, s'ajoutent 60 cochettes (jeunes truies) pour renouveler l'élevage. En comptant les truies, les porcelets et les porcs charcutier, Sébastien Douchet fait état de 1 500 animaux au total, quand son droit à produire est de 2 396 équivalents animaux. Celui d'Aurélie-Bridault serait de 4 500. Mais elle-même confiait « ce ne sera jamais plein, cela le sera environ aux deux tiers », soit si nos calculs sont bons 3 000 équivalents animaux, contre un petit 2 000 pour Sébastien Douchet.

Une différence que ce dernier explique ainsi : « La race des piétrains est peu prolifique. Et puis, nous on vend les reproducteurs, quand eux gardent les mâles ».

À Herbinghen, le nombre d'animaux présents est inférieur au nombre d'équivalents animaux. Il en sera logiquement de même à Heuringhem où le nombre de bêtes se situerait entre 2 250 et 3 400.

## **La journaliste par un calcul alambiqué conclut à un nombre de bêtes qui se situerait entre 2250 et 3400 !!!**

## **Qu'en est-il ? Plusieurs types de calculs donnent le même résultat : environ 4500 animaux.**

## **Quels sont les chiffres donnés par l'EARL-Bridault-Chevalier :**

### 1) Lettre de demande au préfet – Dossier ICPE page 3 – 26 Février 2011

Répartition des animaux après projet :

Type d'animaux	Nombre d'animaux en présence simultanée	Equivalence (Décret N° 99-1220)	Nombre d'animaux équivalents
<b>Reproducteurs</b>			
Cochettes	42	1	42
Truies	312	3	936
Verrats	1	3	3
Porcelets (- 30 Kg)	864	0.2	172.8
Porcs pré-engraissement	864	1	864
Porcs Charcutiers	2 496	1	2 496
<b>TOTAL</b>	<b>4 579</b>		<b>4 513.8</b>

Après réalisation du projet, le site sera classé sous la rubrique 2102-1 de la nomenclature des installations classées. Il comprendra donc :

- 42 cochettes présentes pour 28 places de quarantaine, et 14 places en attente de saillie.
- 312 truies présentes pour 78 places de truies à saillir, 234 places gestantes confirmées, 72 places de maternité, 4 places d'infirmerie soit 388 places.
- 1 verrat.
- 864 places de nurserie porcelets de 8 à 20 Kg
- 864 places de pré-engraissement de 20 à 35 kg
- 2 496 places de porcs charcutiers de 35 à 110 Kg.

• Sur la notion d'"élevage".

La partie adverse nous reproche de parler d'un élevage comportant 4500 animaux en présence permanente considérant qu'un élevage de porcs se définit uniquement par le nombre de truies (donc 282 pour elle). Mais nous ne sommes pas les seuls à comptabiliser ainsi. Le Préfet du Pas de Calais compte comme nous !

Article 5-2 ; Répartition des effectifs détenus

L'élevage comprendra les effectifs suivants :

- 313 reproducteurs ( 939 animaux-équivalents) ;
- 42 cochettes non saillies ( 42 animaux-équivalents) ;
- 864 porcelets en post sevrage ( 172.8 animaux-équivalents) ;
- 3360 porcs charcutiers ( 3360 animaux-équivalents).

Arrêté d'autorisation page 5

3) 5.4.1.1 Production de gaz à effet de serre – Dossier ICPE page 98

Cette première estimation réalisée par L'IFIP prend en compte à la fois les émissions directes (activité biologique des animaux et de leurs déjections, consommations d'énergie), et indirectes (construction des bâtiments, fabrication et approvisionnement en aliments, transport des animaux, production des céréales).

**Annexe n°55 : Article sur l'estimation des GES publié par l'IFIP dans Techni-porc**

L'empreinte carbone de la filière porcine, exprimée en kilogrammes de carbone (équivalent CO<sub>2</sub>) par kilogramme de porc vif (sortie de l'élevage) a été calculée à 2,69 Kg eqCO<sub>2</sub>/kg de porc vif. Les consommations d'énergie primaire associées sont de 11,08 MJ/Kg porc.

L'élevage produira donc annuellement :

- 8 402 porcs charcutiers	x 110 kg	= 924 220 kg
- 140 cochettes	x 110 kg	= 15 400 kg
- 140 truies de réforme	x 230 kg	= 32 200 kg
- 1 verrat de réforme	x 260 kg	= 260 kg

= 972 080 kg x 2, 69 kg = 2 614, 895 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>.

4) Couverture « Prévision budgétaire » 21 01 2010



Association de Fiscalité Agricole  
Membre de l'AFAP

Prévision budgétaire  
Construction d'une porcherie 288 truies NE avec PG en intégration  
Prévision du 1er Juillet 2010 au 30 juin 2018

ESAP - Institut Chevalier  
26 Rue de l'Eglise  
62075 Lez-Bruggem

Prévision réalisée en Euros

Nous avons effectué un contrat avec un groupement de producteur de porc. Cela me permet de diminuer les risques avec un prix du porc garantie.

**- Porcelets sorti maternité:**

Nombre de porcelets sevrés/ truie: 11,5

Nombre de truie/ bande: 72

Nombre de bandes/ an: 10,4

$11,5 \times 72 = 828$  porcelets/bandes

$\times 10,4 = 8611$  porcelets

Il y a environ 8611 porcelets produits/an, mais tous ne seront pas vendus car nous pratiquerons l'auto renouvellement. Par conséquent, avec un taux de renouvellement de 40 %, sur un élevage de 288 truies productives, il faut renouveler 115 truies / an.  
( $288 \times 40\% = 115$ truies)

**- porcelets sortie Pré-engraissement:**

8496 porcelets entrés en nurserie

-3% de perte (mortalité)

= 8241 porcs sortie Pré engraissement.

**- porcs gras sortie engraissement destination abattoir:**

8241 entrées en engraissement

-3% de perte

= 7994 porcs sortie engraissement

**-truie de réforme:**

Taux de renouvellement de 40% sur 288 truies ( $288 \times 40\%$ ) = 115 truies /an

- 5 % de perte = 110 truies de réforme

De ces 4 documents, il ressort clairement que les chiffres de la journalistes sont faux !

Nous prenons pour notre démonstration les chiffres donnés dans les prévisions budgétaires, chiffres qui servent de base pour analyser les capacités financières de l'EARL.

**- Porcelets sorti maternité:**

Nombre de porcelets sevrés/ truie: 11,5

Nombre de truie/ bande: 72

Nombre de bandes/ an: 10,4

$11,5 \times 72 = 828$  porcelets/bandes

$\times 10,4 = 8611$  porcelets

Il y a environ 8611 porcelets produits/an, mais tous ne seront pas vendus car nous pratiquerons l'auto renouvellement. Par conséquent, avec un taux de renouvellement de 40 %, sur un élevage de 288 truies productives, il faut renouveler 115 truies / an.  
( $288 \times 40\% = 115$ truies)

**- porcelets sortie Pré-engraissement:**

8496 porcelets entrés en nurserie

-3% de perte (mortalité)

= 8241 porcs sortie Pré engraissement.

**- porcs gras sortie engraissement destination abattoir:**

8241 entrées en engraissement

-3% de perte

= 7994 porcs sortie engraissement

Les porcs sont vendus à 6 mois.

Il faut donc 6 mois pour qu'un porc charcutier sorte de la porcherie.

Il y a donc  $7\,994 / 2 = 3\,997$  porcs en permanence en période de croissance

• Il y a donc 4 000 porcs en période de croissance, de la naissance à la sortie pour l'abattoir.

• Il y a 312 truies dont 288 truies productives.

• Il y a 42 cochettes.

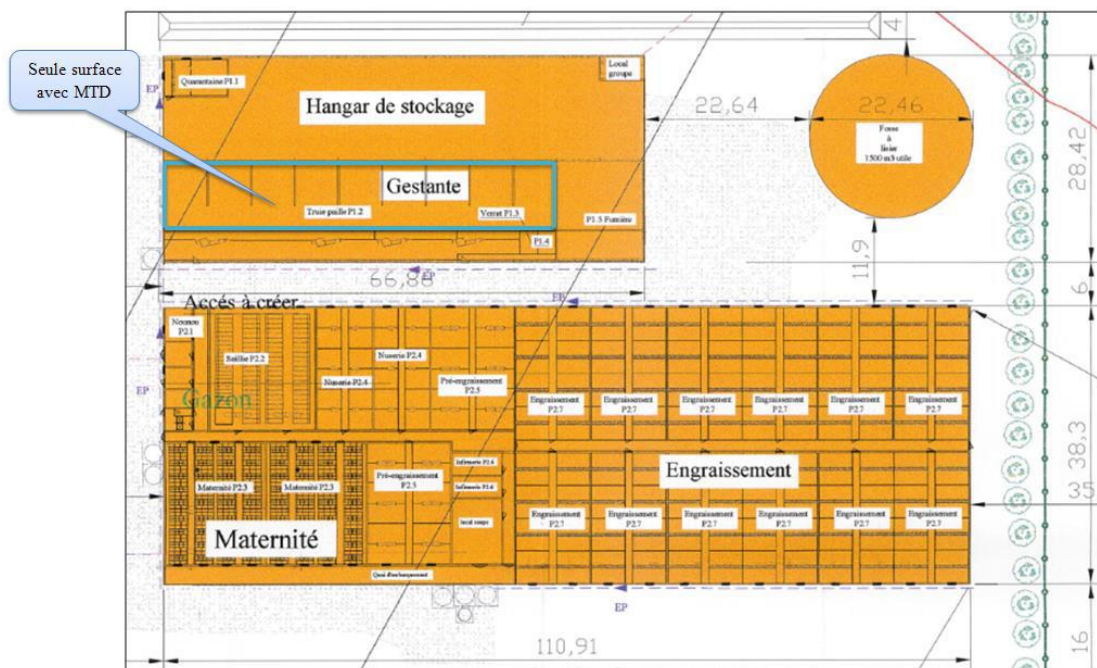
• Il y a 1 verrat.

• Il y a chaque année environ 500 porcs en période de croissance qui meurent avant la sortie pour l'abattoir, cela représente 125 porcs présents en permanence avant la survenue du décès (calcul en considérant un âge moyen de décès à 3 mois).

Cela fait un total d'environ 4 480 animaux en présence permanente !

Dans ce chiffre de 4 480 sont bien sûr inclus les porcelets de la naissance à leur sevrage à 3 semaines, êtres vivants doués de sensibilité !

## 4500 animaux au minimum en présence permanente !



LOCAL	Nombre de places
La quarantaine	28
Le bloc de saillie	92
Le bâtiment de gestantes	250
La case à verrat	1
Les maternités	72
La nurserie	864
Le pré-engraissement	864
Les salles d'engraissement	2496
<b>TOTAL</b>	<b>4 667</b>

La production de porcelets sevrés est de 8 611 par an (52 semaines).

Les porcelets sont retirés de leur mère à 3 semaines.  $8611 / 52 \times 3 = 497$  porcelets présents en maternité.

$4\,480 - 497 = 3\,983$  animaux pour 4 667 places.

**Taux d'occupation des bâtiments :  $3983/4667 \times 100 = 85\%$  environ**

Nous espérons que les journalistes s'abstiendront désormais de donner des chiffres farfelus !

## 7 Questions diverses :

Aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la fin de l'Assemblée Générale à 20h30. Après avoir remercié les participants, il les invite à partager le verre de l'amitié.

Le Président : Jean-Michel JEDRASZAK.

La Secrétaire : Aurélia VASSET.